

Cadre réservé à l'administration

Dossier n° :

Date d'enregistrement :

Service instructeur :

Compte de résultat & bilan simplifié

Demande de subvention Exercice 2023

Quelle que soit la nature de votre demande, ce document est à remplir dans le cas où votre association n'est pas soumise aux obligations du plan comptable associatif et doit accompagner votre demande de subvention

Nom de l'association (en toutes lettres) :

Identification du responsable de l'association et de la personnes chargée du dossier

Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts)

NOM :

Prénom :

Qualité :

Courriel :

Téléphone :

La personne chargée du dossier au sein de l'association

NOM :

Prénom :

Qualité :

Courriel :

Téléphone :

Document à déposer avec la demande de
subvention pour l'exercice 2023 au plus tard
le 16 décembre 2022

Compte de Résultat au :

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 - ACHATS		70 - VENTES DE PRODUITS FINIS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	
• Achats d'études et de prestations de services		• Prestations de services	
• Achats de spectacles (contrat(s) de cession)		• Ventes de marchandises	
• Achats non stockés de matières et de fournitures		• Produits des activités annexes	
• Fournitures non stockables (eau, énergie)		• Recettes de spectacles, manifestations	
• Fournitures d'entretien et de petit équipement		74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
• Autres fournitures		• État	
61 - SERVICES EXTÉRIEURS		• Région Nouvelle Aquitaine	
• Sous-traitance générale		• Département de la Vienne	
• Locations		• Commune(s) (précisez) :	
• Entretien et réparation			
• Assurances			
• Documentation		• Communauté d'agglomération	
• Divers		• Organismes sociaux (précisez) :	
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS			
• Rémunérations intermédiaires et honoraires			
• Publicité, publication			
• Déplacements, missions		• Fonds européens	
• Frais postaux et de télécommunication		• Emplois aidés	
• Services bancaires, autres		• Autres recettes (précisez) :	
63 - IMPÔTS ET TAXES			
• Impôts et taxes sur rémunération			
• Autres impôts et taxes		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
64 - CHARGES DE PERSONNEL		• Adhésions / cotisations	
• Rémunération des personnels		76 - PRODUITS FINANCIERS	
• Charges sociales		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS (mécénat, dons...)	
• Autres charges de personnel			
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
66 - CHARGES FINANCIÈRES			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (provisions pour renouvellement)		79 - TRANSFERT DE CHARGES	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Résultat de l'exercice (si bénéfice)		Résultat de l'exercice (si perte)	
86 - EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		87 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
• Concours en nature		• Bénévolat	
• Mise à disposition gratuite de biens et prestations		• Prestations en nature	
• Personnel bénévole		• Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

Bilan simplifié au :

État de trésorerie (montant en €)

(Solde lors de la dernière clôture comptable)

Caisse :

Comptes bancaires :

• Banque 1 :

• Banque 2 :

Valeurs de placement :

• Titres :

• Livrets ou comptes :

État des emprunts (montant en €)

(Solde lors de la dernière clôture comptable)

Emprunts auprès des établissements
de crédits :

• Banque 1 :

• Banque 2 :

Découvert bancaire autorisé :

Autres emprunts :

3

Commentaires (annexe)

Commentaires (annexe)

Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), NOM – Prénom :

Représentant(e) légal(e) de l'association,

4

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiement y afférant ;
- Déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Déclare que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

Fait, le

à :

Signature

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les données personnelles collectées par le service Vie Associative de la Ville dans le cadre de ses missions, sont traitées dans le respect de la Loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à protection des données personnelles. Conformément à celle-ci, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de ces mêmes données. Pour cela, adressez-vous auprès du délégué à la protection des données (DPO) de la collectivité par mail : dpo@ville-chatellerault.fr ou par courrier postal adressé à l'Hôtel de Ville. Toute personne après avoir contacté le DPO de la collectivité, peut adresser une réclamation auprès de la CNIL s'il considère que ses droits Informatiques et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme à la réglementation.